

SÉNAT

Le mardi 10 mars 1964

La séance est ouverte à huit heures du soir, l'honorable Arthur-L. Beaubien, Président suppléant, étant au fauteuil.

Prière.

LA FAMILLE ROYALE

FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE LA
NAISSANCE D'UN PRINCE

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, je me fais l'interprète de tous, j'en suis sûr, en disant combien nous nous réjouissons d'apprendre que Sa Majesté la reine a donné naissance à un fils aujourd'hui.

Pendant que Son Honneur le Président suppléant récitait la belle prière traditionnelle pour Sa Majesté, ce soir, il m'a semblé que les honorables sénateurs la suivaient avec beaucoup plus de ferveur que d'habitude.

L'honorable A. J. Brooks: Honorables sénateurs, comme l'honorable leader du gouvernement s'est fait l'interprète de nous tous, en parlant comme il vient de le faire, nous nous réjouissons tous, en effet, d'apprendre cet heureux événement.

Je crois savoir que l'occasion se présentera peut-être demain d'en dire davantage à propos de cette excellente nouvelle.

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

COMITÉ MIXTE PROPOSÉ

Son Honneur le Président suppléant informe le Sénat qu'un message a été reçu de la Chambre des communes demandant au Sénat de s'unir à la Chambre afin de constituer un comité mixte des deux Chambres pour enquêter et faire rapport sur le problème du crédit aux consommateurs.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest) propose que le message soit inscrit à l'ordre du jour en vue d'être étudié à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable John J. Connolly dépose les documents suivants:

Budget supplémentaire (E) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964. (Textes français et anglais).

Rapport du Séquestre des biens ennemis pour l'année terminée le 31 décembre 1963, en conformité de l'article 3 de la *Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires)*, chapitre 24, Statuts du Canada, 1947. (Textes français et anglais).

Rapport de la Société Air-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1963, en conformité de l'article 29 de la *Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada*, chapitre 268, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Rapport des vérificateurs au Parlement concernant les comptes de la Société Air-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1963, en conformité de l'article 29 de la *Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada*, chapitre 268, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Relevé des permis délivrés sous le régime de l'article 8 de la *Loi sur l'Immigration* durant l'année civile 1963, en conformité de l'article 8(5) de ladite loi, chapitre 325, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Rapport de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1962. (Textes français et anglais).

LE DIVORCE

MOTION VISANT À LA MODIFICATION DU
RÈGLEMENT ET DES ORDRES PERMANENTS DU SÉNAT**L'honorable Arthur W. Roebuck** propose:

Que le Règlement et les ordres permanents du Sénat soient modifiés ainsi qu'il suit:

1. Immédiatement après l'alinéa f) de l'article 23, insérer ce qui suit:

«ff) L'adoption d'une résolution du Sénat dissolvant ou annulant un mariage, en conformité de la *Loi sur la dissolution ou l'annulation du mariage*;»

2. Immédiatement après l'article 193, insérer ce qui suit:

«194. Sur versement d'une somme de deux dollars entre les mains du greffier des Parlements, on pourra se procurer un exemplaire certifié d'une résolution du Sénat dissolvant ou annulant un mariage.

195. Les résolutions dissolvant ou annulant le mariage adoptées par le Sénat du Canada au cours des sessions du Parlement seront publiées à titre de Partie II des *Journaux du Sénat* de chaque session.»

—Honorables sénateurs, j'ai expliqué ici jeudi dernier la motion précitée. A moins que quelqu'un ne veuille poser une question, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit.

(La motion est adoptée.)